YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1999

DELIBERATION N° 99/06/580

OBJET : **FOURNITURE DE CARBURANTS :**
- Appel d'offres ouvert autorisation accordée à Monsieur le Député-Maire de signer le marché.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 314-1 et R 314-2 du Code des Communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 273, 296 à 298,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 1999, approuvant le dossier de consultation des entreprises relatif à la fourniture de carburants et autorisant Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

VU l'avis d'appel public à la concurrence adressé, pour insertion, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et publié dans le bulletin n°68 B du 29 avril 1999,

CONSIDERANT que deux entreprises ont remis une proposition avant la date limite de réception des offres, fixée le 27 mai 1999 à 16 heures,

CONSIDERANT que lors de sa séance du 17 juin 1999, après ouverture et enregistrement des enveloppes intérieures, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir la proposition la moins disante de l'entreprise ELF, qui propose l'application des prix à la pompe au jour et heure d'enlèvement, soit au 6 mai 1999 :

- Gazole	4,45	F.T.T.C.
- Super sans plomb 98	6,16	F.T.T.C.
- Super sans plomb 95	5,96	F.T.T.C
- Super carburant plombé	6,53	F.T.T.C.

Ses commissions travaux et finances consultées,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (1 abstention : M. GAUTHIER),

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer le marché et tous les documents y afférents,

DIT que les crédits seront prévus au budget de la commune, exercices 1999, fonction 0, sous-fonction 022, article 60621,

FAIT et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture
le 9-7-99 et de la publication
le 9-7-99
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES

REÇU LE
- 9 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY